

Impact FM – Dispositif électoral – Elections fédérales, régionales et européennes du 25 mai 2014

Préambule :

Impact FM étant une radio musicale ET d'informations, elle se soumettra, comme lors des élections précédentes, aux dispositions et recommandations du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, le CSA, en adoptant un dispositif clair balisant les informations diffusées sur antenne lors de la période des 3 mois précédent ces élections, à savoir entre le 25 février et le 25 mai, jour des élections. Le dispositif mis en place pour cette période précise est rendu public via notre site Internet www.impact-fm.be, et consultable sur demande par tous partis ou personnes désireuses d'en prendre connaissance.

Dispositif électoral mis en place :

1. Principe de base :

L'équilibre et la représentativité des différentes tendances seront garantis par la diffusion des présentations des listes au fur et à mesure de leur présentation officielle par leurs représentants dans les journaux d'information régionale, diffusés trois fois par jour à 7h45, 10h00 et 12h00. Cela se fera sous forme de billet inséré dans l'édition du journal. La forme sera la même pour tous les partis, à savoir 3 minutes d'antenne, avec 2 interventions des candidats en lice sur la même liste. Idéalement la tête de liste et un(e) candidat(e) en ordre utile sur cette liste. Avec une présentation distincte pour les élections au niveau fédéral et au niveau régional.

Toutes les listes seront traitées de la même manière sur antenne dans les journaux d'information régionale. Le choix des candidats interviewés se fera sur base de la représentativité pour notre zone de couverture, le sud de l'arrondissement de Verviers. La préférence sera donnée à un candidat de cette zone ou dans tous les cas de notre arrondissement.

Une attention particulière sera posée sur les autres sujets d'information impliquant un ou des candidats connus sur les listes aux élections. Priorité sera donnée à l'information en tant que telle, et les candidats ne pourront être interrogés qu'en cas de nécessité impérieuse, avec mention de leur candidature sur une liste. Une attention qui se portera également sur les militants connus d'une tendance se présentant aux différentes élections.

2. Les petites listes :

La publicité des listes sera garantie, pour toutes, pour autant qu'elles soient jugées démocratiques. Le cas échéant, appel sera fait au Centre pour l'égalité des chances, qui remettra un avis que nous suivrons scrupuleusement. Cette publicité sera garantie via la présentation des listes dans les journaux d'information régionale selon le même canevas que défini ci-dessus.

3. Les débats :

Les listes complètes n'étant pas connues au moment de rédiger ce dispositif électoral, il est trop tôt pour définir un dispositif clair en ce qui concerne les éventuels débats. Quoiqu'il en soit, les 15 derniers jours de campagnes seront consacrés aux débats contradictoires, soit sous forme de débat en direct en studio avec un maximum de 5 représentants de liste étant donné la configuration du studio, soit sous forme d'une capsule enregistrée traitant du fond et des différents programmes, avec une liste par jour. Dans ce dernier cas de figure, comme pour les éventuels débats d'ailleurs, la semaine du 12 au 16 mai sera réservée aux élections fédérales, la semaine suivante, du 19 au 23 mai sera elle réservée aux élections régionales. Le choix des participants à ces débats ou aux capsules se fera sur base objective. Les participants seront choisis soit parmi les têtes de liste, soit parmi les candidats de la zone de diffusion qui sont placés en ordre utile, et dans tous les cas issus de notre arrondissement. Les débats ne seront ouverts qu'aux listes reconnues et considérées comme démocratiques. En seront exclues les partis ne présentant pas de listes complètes ou d'élus au niveau de pouvoir concerné par les élections. Le temps de parole et la manière de mener ces débats ou ces capsules seront rigoureusement les mêmes pour tous partis.

Les listes n'ayant pu participer aux débats (ou capsule) se verront de toute manière octroyer un temps de parole via les présentations de liste qui ont cours tout au long des trois mois de campagne électorale.

Pour les élections européennes, étant donné, la circonscription au niveau communautaire et l'absence de candidats connus issus de notre arrondissement, au moment de rédiger ce dispositif, il est trop tôt pour définir un modus operandi clair. Si, et seulement si, notre arrondissement déléguera un candidat sur chaque liste dite traditionnelle ou significative au niveau européen, nous les présenteront sur antenne selon le même principe que les autres élections. Dans le cas contraire, nous nous contenterons d'en énumérer les têtes de liste dans un billet repris dans un journal régional.

4. Dispositions particulières :

a) Comme sous-entendu dans les chapitres ci-dessus, ce qu'on appelle le cordon sanitaire sera d'application stricte. Aucun accès à l'antenne ne sera accordé « à des représentants de partis ou de courants non-démocratiques, prônant des doctrines ou des messages incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence ou niant tout forme de génocide », comme le recommande le CSA.

b) Aucun sondage ne sera diffusé sur antenne dans les journaux d'information régionale, et encore moins la veille des élections. Tout comme les débats ne pourront plus être organisés après le 23 mai.

c) Conformément aux recommandations du CSA, l'information et les émissions électorales seront gérées par un journaliste professionnelle, Olivier Tomezzoli (numéro d'agrément de l'Association des Journalistes Professionnels : F07036), « afin d'en garantir la rigueur et l'objectivité de traitement », selon les recommandations du CSA.

d) Une soirée électorale sera organisée le 25 mai, dès la fin d'après-midi, pour analyser en direct et avec les candidats de notre arrondissement les résultats des élections. Aucun résultat, même partiel, ne sera diffusé avant la fermeture de tous les bureaux de vote.

e) Impact FM garantit qu'aucun de ses journaliste ou animateurs n'est candidat à ces dites élections. Le cas échéant, celui-ci ou celle-ci sera tenue de ne plus s'exprimer sur antenne jusqu'au lendemain des élections.

f) Une attention particulière sera portée également sur les publicités et autres annonces commandées à être diffusées, étant entendu que les communications d'ordre politique ou émanant d'un candidat ou d'un militant connu d'une tendance politique seront exclus d'ici les élections.

g) Les journaux d'information régionale sont disponibles en écoute continue sur notre site Internet, via la page Facebook « Impact News ». Ce dispositif sera maintenu pendant la période de campagne électorale, en veillant à ce que chaque présentation de listes soit correctement représentée dans les journaux mis en ligne. Les débats pourront eux aussi être enregistrés et mis en ligne sur les mêmes sites.

h) De manière générale, la campagne électorale sera suivie et diffusée selon les règles et recommandations en vigueur, selon le respect strict de l'équilibre du droit de parole, de l'accès à l'antenne, et soutenu par un travail journalistique professionnel. Ce présent dispositif électoral ne pourra être adapté qu'en fonction des circonstances imposées par notre zone de diffusion et la

représentativité des éventuels candidats de la zone de diffusion ou de l'arrondissement de Verviers.

Fait à Malmedy, le 24 février 2014